

Canadian Embassy



Ambassade du Canada

Washington, D.C.

Le 30 avril, 1991

Note No. 048

Monsieur le Secrétaire d'État,

J'ai l'honneur de me reporter à l'Accord concernant l'organisation et le fonctionnement du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD), signé pour la première fois par le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique le 12 mai 1958 et prorogé jusqu'au 12 mai 1991 par un Échange de Notes daté du 19 mars 1986 et entré en vigueur le 12 mai 1986.

J'ai l'honneur de me reporter également aux discussions tenues récemment entre les représentants de nos deux gouvernements au sujet de la coopération entre le Canada et les États-Unis d'Amérique dans le cadre de l'Accord sur le l'organisation et le fonctionnement du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD).

Étant donné que nos deux pays ont intérêt à exercer une surveillance et un contrôle efficaces de l'espace aérien nord-américain, nos deux gouvernements conviennent que cette surveillance et ce contrôle s'appliquent aussi aux aéronefs qu'ils soupçonnent de transporter des drogues illégales en Amérique du Nord.

Comme l'Accord, reconduit la dernière fois le 19 mars 1986, doit expirer le 12 mai 1991, j'ai l'honneur de proposer qu'il soit prorogé pour une autre période de cinq ans à compter du 12 mai 1991.

L'honorable James A. Baker III  
Secrétaire d'État  
Washington, D.C.